



**HAL**  
open science

## Équité territoriale et “ alter-métropolisation ”

Xavier Guillot

► **To cite this version:**

Xavier Guillot. Équité territoriale et “ alter-métropolisation ”. Publications de l'Université de Saint-Etienne. Espace rural & projet architectural. Volume 6. Ruralités et métropolisation : A la recherche d'une équité territoriale, 6, 2016, Espace rural et projet spatial. halshs-03637635

**HAL Id: halshs-03637635**

**<https://shs.hal.science/halshs-03637635v1>**

Submitted on 11 Apr 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Équité territoriale et « alter-métropolisation »

**Xavier GUILLOT**

Professeur à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux  
Chercheur à l'UMR 5319 Passages, Université Bordeaux Montaigne

Le titre de cet ouvrage renvoie à une question qui a parcouru toute l'histoire de la pensée de l'urbanisme et de l'aménagement : les relations entre ville et campagne. Plus précisément ce 6<sup>e</sup> volume de la collection « Espace rural et projet spatial » vise à donner du sens à cette question au regard de l'évolution des modes d'urbanisation de ces trois dernières décennies, marquée par la métropolisation. En la matière, il montre comment le fait métropolitain a généré de nouvelles logiques, la plus emblématique étant la périurbanisation autour de nos villes – petites, moyennes et grandes.

Mais l'autre question que cet ouvrage pose en creux, par son sous-titre, est celle incarnée par le concept d'équité territoriale. En règle générale, ce concept fait référence à la dimension spatiale de la justice sociale, telle qu'elle fut théorisée par John Rawls (1987). Pour cet auteur, équité n'est pas égalité mais repose, dans ses fondements et ses objectifs, sur deux principes pour guider l'action publique : différence et réparation<sup>1</sup>. Dans les disciplines de l'espace et du projet, ce concept désigne plus particulièrement « une configuration géographique qui assurerait à tous les mêmes conditions d'accès aux biens et aux services d'intérêt général, qu'il s'agisse des infrastructures de transport, de l'accès aux services sociaux et de santé, à l'éducation ou à la culture, voire à l'emploi et aux divers avantages de la vie en société<sup>2</sup> ». Dans la lignée de cette définition, l'équité territoriale évoque un principe d'aménagement à plusieurs échelles, permettant de corriger des situations marquées par l'injustice spatiale.

L'objet de cette conclusion est de poursuivre la réflexion engagée sur ce concept, en y associant les apports issus de nos précédentes recherches au sein du réseau « Espace rural et projet spatial » (ERPS). Il sera notamment question de montrer comment ce concept traduit une posture intellectuelle singulière qui a accompagné nos travaux passés et en cours. Son propos sera aussi d'exposer en quoi celui-ci ouvre de nouvelles perspectives. Double objectif, que je développerai en trois points.

## Urbanisation et dialogique d'évolution des établissements humains

Première posture vers laquelle nous renvoie le concept d'équité territoriale vis-à-vis de notre réflexion actuelle : celle visant à faire valoir les deux modes majeurs d'établissement des sociétés sur le temps long, le rural et l'urbain. S'il est désormais acquis qu'une troisième catégorie spatiale s'est constituée au cours des trente dernières années avec la métropolisation, le périurbain<sup>3</sup>, il nous paraît tout aussi pertinent d'adopter le postulat que

---

1 D'après John Rawls et sa *Théorie de la justice* (publiée en 1971), le principe de différence incite les politiques publiques à garantir le plus possible à ceux qui ont le moins ; le principe de réparation oriente les politiques publiques vers des actions de discrimination positive.

2 Voir définitions établies par Sylviane Tabarly et Marie-Christine Doceul sur le site de l'ENS de Lyon (<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/equite-territorial>) consulté le 13 août 2016.

3 Il s'agit de la notion la plus couramment utilisée. Au regard de notre réflexion, il nous paraîtrait plus approprié d'avoir recours à la notion de « tiers espace », plutôt que périurbain, car elle ne donnerait pas

« derrière cette catégorie spatiale hybride, se cache une reconfiguration, à la fois idéale et réelle, des rapports urbain/rural<sup>4</sup> » (Arnoult *et al.*, 2009, p. 97). Reconfiguration qui s'impose à nos yeux, en dépit des bouleversements du XX<sup>e</sup> siècle, ayant effectivement concouru à l'effacement du rural en termes de catégorie sociale et de civilisation. Vis-à-vis de cette posture, la notion d'équité territoriale détermine un champ de recherche et introduit un défi théorique et épistémologique de premier plan : celui d'imaginer une cohabitation durable entre ces deux mondes.

On rappellera d'abord que cette lecture dialogique de l'établissement humain sur le temps long a guidé nos travaux depuis la mise en place du réseau ERPS et le choix de son intitulé. Mettre en avant l'expression « espace rural » associée à celle de « projet spatial » avait – et a toujours – pour objet de rappeler cette question de fond : dans une société globalement urbanisée, quel sens et quelle postérité donner aujourd'hui à l'espace rural et à la dialectique rural/urbain ? Rappelons également que le choix de cet intitulé – et la posture scientifique qu'il suggère – est aussi un message de contestation, à l'adresse de l'« urbano-centrisme » des pratiques contemporaines d'aménagement : le recours systématique aux outils de l'urbanisme opérationnel et du projet urbain, quel que soit le contexte spatial et territorial en question. Rappelons, finalement, que recourir à la notion d'espace rural n'a pas, inversement, vocation à promouvoir un « ruralo-centrisme ». Nous l'avons déjà écrit (Guillot, 2010, 2011), mais il est sans doute important de le dire de nouveau pour ne pas créer de malentendu à ce niveau.

Aujourd'hui, il est acquis que l'espace rural contemporain est un « espace multifonctionnel » (Renard, 2002, p. 86<sup>5</sup>). De nouvelles catégories spatiales sont apparues en lien avec ces modalités d'occupation. Une évolution qui a été l'objet de nombreuses études pour en comprendre les caractéristiques présentes, mais aussi selon une approche prospective. Les travaux conduits par l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) sur les « nouvelles ruralités » (Mora, 2008), aux côtés de ceux présentés par Philippe Perrier-Cornet dans la postface de cet ouvrage, constituent un apport remarquable dans ce domaine. « Espace multifonctionnel » certes, mais aussi « espace stratigraphique » pour reprendre les mots d'Emmanuel Le Roy Ladurie<sup>6</sup>. Sa morphogenèse est historiquement chevillée à sa fonction agraire. On y retrouve les apports successifs des hommes qui ont peuplé et façonné cet espace jusqu'à aujourd'hui. Par sa forme et ses paysages qui le caractérisent d'une région à l'autre, il est un marqueur des temporalités humaines. Ainsi, c'est le temps long de l'aménagement qui nous intéresse en première instance dans cette lecture dialogique de

---

la primeur à l'urbain dans la qualification de ce troisième espace, qui pourrait tout autant être déterminé à partir du rural. Sur la notion de « tiers espace », voir Vanier, 2000, p. 105-113.

4 Et ces auteurs de préciser les variantes de sens que l'on peut associer à une lecture duale des dynamiques d'établissement des sociétés à partir des deux modes majeurs de leur rapport à l'espace : « Le binôme paysans/citadins focalise l'attention sur les hommes, les acteurs, les sociétés, tandis que le binôme ville/campagne s'attache plutôt à des objets spatiaux en fonction de leur emprise au sol, de leurs fonctions, de leur paysage ; urbain/rural élargit la comparaison des systèmes territoriaux, mixte de référence spatiales et de notions sociales [...] Ainsi, la fonction agricole et nourricière est "naturellement" chevillée au rural, même si nous savons que le rural ne peut se fondre dans l'agricole et inversement » (p. 97). Sur cette approche, on doit citer les contributions de Nicole Mathieu, qui en a minutieusement analysé la généalogie depuis les années 1960 jusqu'à aujourd'hui (Mathieu, 1996, p. 11-20).

5 L'inventaire de Jean Renard identifie quatre types d'espaces ruraux : espaces agricoles, espaces résidentiels, espaces de plaisance, espaces de nature (Renard, 2002, p. 86).

6 Le Roy Ladurie, Emmanuel, « Civilisation rurale », Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 20 août 2016 ; URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/civilisation-rurale>.

l'espace humain. Le concept d'équité territoriale que l'on y associe acquiert une dimension heuristique, car il ouvre un débat sur l'évolution des établissements humains dans une perspective durable, à partir d'une reconstruction à la fois idéale et réelle du couple urbain/rural.

Cette approche de l'espace humain à l'opposé d'une « vision monopolistique » de l'urbain généralisé et de la métropolisation est aujourd'hui partagée par d'autres. Par exemple, je mentionnerai l'imposante étude conduite au début des années 2000 par des chercheurs de l'université d'Helsinki (Bengs et Schmidt-Thome, 2006), avec comme terrain d'analyse l'ensemble des pays de la Communauté européenne. Son originalité, sur le plan méthodologique, est de distinguer dans les relations urbain-rural les propriétés d'ordre structurel (modes d'usage du sol, structure des établissements, et répartition de la population) des propriétés d'ordre fonctionnel (diverses formes de production, de consommation et de communication). À cet égard, cette étude démontre que l'espace rural agroforestier européen est relativement stable pour ce qui est de la superficie, même s'il évolue sur le plan fonctionnel avec l'arrivée de nouvelles populations, de nouvelles activités (tourisme notamment), facilitée par une mobilité grandissante.

Ces travaux constituent des apports très féconds pour penser le statut multifonctionnel et stratigraphique de l'espace rural contemporain. Par rapport à cet enjeu, un champ de recherche est en train de se constituer, visant à saisir les processus culturels en marche, leur complexité, et les opportunités qu'ils offrent en termes de projet spatial. Un des principaux attendus de ce champ est de comprendre comment ces territoires qualifiés hier de rural sont en train de donner jour à une « autre ruralité » : une « alter-ruralité » (Versteegh, Meeres, 2015) pour reprendre l'intitulé du réseau de recherche européen actuellement engagé sur ces sujets.

### **« Déverrouiller » le régime sociotechnique actuel pour amorcer la transition**

Autre lien que j'établirai entre le concept d'équité territoriale et la ligne de pensée du réseau ERPS : son apport dans une lecture critique de la notion de développement durable, prenant en compte l'écueil théorique et méthodologique de cette notion. Je fais ici allusion au crédit attribué au principe de croissance, comme horizon d'évolution de nos sociétés en matière économique. Or, aujourd'hui, sur une terre, dont on connaît désormais les limites au niveau de ses ressources, on ne peut plus penser l'évolution des sociétés et leurs systèmes économiques en termes de croissance perpétuelle (Azam, 2015). Sur ce point l'association de la notion de « développement » à celle de « durable » entretient un paradoxe et légitime des actions et des politiques d'aménagement qui œuvrent à l'inverse d'une approche écologique.

Le concept d'équité territoriale – et la lecture que j'en fais ici par la dimension spatiale de la justice sociale évoquée plus haut – ouvre d'autres perspectives. Il suggère l'instauration d'un autre système économique et social en rupture avec l'actuel : celui d'engager notre société sur la voie de la transition écologique, selon l'acception donnée à ce terme dans les sciences sociales. Les sociologues Jacques Hamel et Mohammed Sfia (1990, p. 5-14) expliquent que « reproduction et transition sont les deux modes majeurs de structuration-déstructuration des configurations sociales » et que dans l'étude de la dynamique des rapports sociaux, la

transition « s'oppose à la reproduction des systèmes en place ». Pour l'anthropologue Maurice Godelier, une période de transition est « une phase particulière où la société rencontre de plus en plus de difficultés, internes ou externes, à reproduire les rapports économiques et sociaux qui vont, plus ou moins vite et plus ou moins violemment, se généraliser et devenir les conditions de fonctionnement d'une nouvelle société [...]. Analyser des processus de transition, c'est donc chercher à mesurer les parts de hasard et de nécessité qui rendraient compte de l'apparition, du développement, de la disparition dans le temps des systèmes économiques et sociaux et leur remplacement éventuel par d'autres systèmes qui leur succèdent » (Godelier, 1987, p. 265-283).

Cette exigence de rupture dans la conduite des politiques d'aménagement pour aborder le défi de la transition écologique n'est pas une nouveauté. Dès les années 1970, les travaux du Club de Rome, par le biais du rapport Meadows, avaient parfaitement identifié cette contradiction entre croissance et évolution durable de nos sociétés. Les vingt et une Conférences des parties (COP) qui se sont succédé depuis ont aussi à leur manière transmis ce message de rupture. Mais, objet de fausses interprétations, cette transition peine à trouver sa place dans nos institutions. Les différentes mesures prises en France depuis le premier Grenelle de l'environnement, jusqu'à la récente loi sur la transition énergétique en attestent<sup>7</sup>. En associant aux impératifs de la transition énergétique celui de la « croissance verte », on entretient une contradiction quant à l'approche écologique de l'aménagement. Aucune transition, comme définie plus haut, n'est à l'ordre du jour, mais seulement un écologisme de façade (*greenwashing*).

Pour mettre en œuvre une telle rupture, on doit investir la dimension sociale et politique de la transition. Un champ de recherche s'est constitué dans ce domaine, récemment identifié par l'expression « *sustainability transitions*<sup>8</sup> ». De ce corpus, je retiendrai tout particulièrement le concept de « régime sociotechnique » pour identifier les leviers et les implications d'une telle rupture. D'après René Audet (2015b, p. 81) : « Un régime sociotechnique est une configuration d'acteurs, de technologies, d'infrastructures et de ressources dont le fonctionnement est organisé par des règles et des pratiques institutionnalisées. Les acteurs et organisations impliqués dans un régime sociotechnique sont nombreux et diversifiés : instances gouvernementales, centres de recherche et de développement, entreprises et associations industrielles, corporations professionnelles, etc. » L'intérêt de ce concept, par rapport à notre propos, est de rendre compte de la nature complexe de nos systèmes sociotechniques<sup>9</sup>. Selon

---

7 <http://www.gouvernement.fr/action/la-transition-energetique-pour-la-croissance-verte>, consulté le 16 août 2016.

8 Sustainability Transitions Research Network, « About STRN ». En ligne : [www.transitionsnetwork.org/about](http://www.transitionsnetwork.org/about), consulté le 13 août 2016. Ce champ s'organise autour de trois problématiques centrales. La première est celle de l'incertitude dans laquelle l'action et la gouvernance en faveur de la « durabilité » sont plongées aujourd'hui. Le thème de la réflexivité se pose alors comme une réponse éventuelle et ouverte aux défis de l'incertitude. La deuxième problématique constate le fort degré de verrouillage des principaux systèmes sociotechniques et s'interroge sur les facteurs capables de radicalement transformer ces systèmes, notamment l'innovation sociotechnique. Réflexivité et innovation se conjuguent en quelque sorte au point de départ de la troisième problématique – de nature plus méthodologique – qui est celle du « pilotage », du changement et de l'intervention scientifique dans la transformation du monde (voir Audet, 2015b, p. 80).

9 « La perspective multiniveaux propose trois niveaux soumis à divers degrés au poids des structures et à des temporalités de transformations distinctes : le régime sociotechnique est le niveau central, car

lui, amorcer un processus de transition, c'est implicitement agir à différents niveaux sur le « degré de verrouillage » du régime en place : « Si les transitions venant du niveau supérieur s'inscrivent dans le temps long et échappent à l'action immédiate, il en est différemment de celles issues des niches d'innovation radicale. Ces innovations sont générées par des acteurs porteurs de normativités et de solutions alternatives incompatibles avec les règles des régimes – il peut s'agir de projets expérimentaux, d'innovations techniques ou sociales à petite échelle » (Audet, *ibid.*).

Tout l'enjeu de la transition écologique, dans les domaines de l'espace et de l'aménagement, et du défi de son application réside en notre capacité d'action aux niveaux inférieurs du système actuel, indépendamment du régime sociotechnique officiel. Par leurs effets sur ce régime, ces actions constituent les leviers de la construction d'un nouveau paysage sociotechnique. On rejoint ici une idée, aujourd'hui reprise par la communauté des enseignants et des chercheurs en école d'architecture et de paysage : celle de mettre en avant dans nos approches du projet des démarches dites *bottom-up* et « coconstruite », en donnant au territoire le statut de laboratoire (Grosjean, 2016 ; Guillot, 2016). Ces démarches ont pour objet de saisir le contexte d'incertitude propre à notre époque, et pour objectif d'interroger par le projet l'urbanisme opérationnel, ses acteurs, ses mécanismes, pour mettre en valeur, dans les dynamiques du territoire, les valeurs d'usage, les représentations et l'action collective.

### **Construire par le bas un nouveau récit de la dialectique rural-urbain**

Troisième point que j'évoquerai enfin : la représentation sur le terrain de l'équité territoriale et de la transition écologique. À quel processus et à quelle figure de l'aménagement nous renvoient ces concepts ? En quoi le corpus des « *sustainability transitions* » offre-t-il des outils nous permettant d'en déceler concrètement les leviers et les effets ?

Pour répondre à ces questions, je partirai d'un enjeu spécifique qui est aussi un système socioéconomique de première importance : l'alimentation. Ce choix ne doit pas oblitérer le fait qu'il coexiste avec d'autres enjeux d'égale importance : l'énergie, par exemple, dont nous avons déjà par ailleurs étudié les possibles leviers de transition, en lien notamment avec les modes de production agricole<sup>10</sup>. C'est au travers des interactions entre ces systèmes et dans leurs « déverrouillages simultanés » que se joue aujourd'hui la construction d'une équité territoriale comme j'en fais ici l'hypothèse.

Penser l'alimentation en matière de transition et d'équité territoriale, c'est d'abord dresser un constat sur les conséquences de l'urbanisation à l'échelle du monde. Avec aujourd'hui une population citadine qui représente plus de la moitié de la population mondiale, notre planète

---

c'est lui qui fera l'objet de transitions sous la pression venant d'un niveau supérieur, le « paysage sociotechnique » et d'un niveau inférieur, la « niche d'innovation radicale (voir Audet, 2015b, p. 81).

10 « *Ignis mutat res*. Penser l'architecture, la ville et les paysages au prisme de l'énergie », programme interdisciplinaire de recherche, 3<sup>e</sup> session 2013-2015, du Bureau de la recherche urbaine et paysagère, recherche intitulée « Spatialiser la transition énergétique. Vers la production d'« écosystèmes énergétiques territoriaux » en milieu rural » codirigé par Anne Coste (laboratoire « Cultures constructives », AE&CC, ENSAG) et Xavier Guillot (Réseau d'enseignement et de recherche « Espace rural et projet spatial », ERPS). Voir le film : <https://www.youtube.com/watch?v=tyP7soNq5nQ>.

est de moins en moins habitée par des paysans et des agriculteurs. « La ville qui mange<sup>11</sup> », pour reprendre le titre de l'ouvrage de Nicolas Krausz, Isabelle Lacourt et Maurizio Mariani (2013), n'est plus une image. C'est une réalité territoriale dont on mesure l'ampleur à l'aune de l'urbanisation des dernières décennies, notamment dans les pays dits émergents. Comme le résume Jennifer Buick et Xavier Dusson (2011, p. 10) : « L'éloignement toujours grandissant, tant symbolique que réel, entre production alimentaire et consommation, et donc entre les hommes et les pratiques aux extrémités de cette chaîne, pose à l'humanité des questions inédites. Ces dernières interrogent les dimensions culturelles et sociales de notre rapport à l'alimentation et plus généralement à la biosphère. » Une des issues de ce processus est la rupture physique, géographique et culturelle qui s'est opérée au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle entre le monde agricole et celui des citoyens.

Face à cette réalité, les objectifs d'équité territoriale et de transition écologique passent inévitablement par une reterritorialisation et une réécologisation de l'agriculture, par une rupture avec le système actuel : production/distribution/consommation, étroitement lié à l'agro-industrie. Cela implique que dans notre système de valeurs, celles accordées à l'alimentation ne relèvent plus du domaine des « commodités » ou des « utilités<sup>12</sup> ». Dans notre grille de lecture multiniveau de la théorie de la transition, on touche une évolution qui porterait sur le degré supérieur du système, le « paysage sociotechnique » de notre société.

Comment, dans ce contexte, penser une telle rupture à court et moyen terme ? Qui pourrait en être les acteurs ? Et sur quel type de terrain pourrait-elle prendre forme ?

Si l'on s'en tient à la grille d'analyse exposée plus haut, c'est au niveau inférieur du système socioéconomique que sont situées ces « niches d'innovation radicale », constituant les leviers d'une rupture en faveur de la transition. L'identification de ces niches n'est pas de l'ordre de la prospective. On en trouve déjà sur le terrain, même si elles ne se revendiquent pas comme telles.

Par exemple, l'essor que connaissent en Europe les parcs agricoles à proximité de grandes agglomérations en est une première illustration. En dépit des différences d'échelles et de statuts d'un parc à l'autre, on y trouve une approche commune visant à rompre avec les logiques productivistes. Ces parcs donnent une légitimité singulière à l'enjeu agricole par rapport au fait métropolitain. Ils œuvrent ainsi à cette rupture attendue et renouvellent les valeurs assignées à l'activité agricole. Dans certains cas, comme à Baix Llobregat près de Barcelone, le parc joue un rôle de premier plan dans la gouvernance métropolitaine. L'Italie a été pionnière dans ce domaine avec le parc agricole de Milan, aujourd'hui rejoint par d'autres dont celui de la Toscane centrale, exposé dans le troisième volume de cette collection (Poli, 2012). Outre les parcs agricoles, on a vu se multiplier ces dernières décennies, à proximité et à l'intérieur des agglomérations, des initiatives individuelles et collectives proposant de

---

11 Formule tirée d'un texte du poète Émile Verhaeren à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle « La plaine est morne et morte – et la ville la mange », citée par Krausz *et al.*, 2013, p. 75).

12 « La notion de "commodités" (*commodities*) est l'euphémisme moderne et anglo-saxon qui désigne la marchandise et le marché de matières premières où les produits agricoles prennent place à côté des métaux précieux, des minerais ou des sources d'énergie. La notion d'"utilités" (*utilities*) désigne notamment les services environnementaux innovants et *high tech*, souvent en milieu urbain, susceptibles de créer des "aménités" nouvelles pour les habitants en mal de confort et de bien-être. » Définition tirée de Krausz *et al.*, 2013, p. 157.

nouveaux modes de production alimentaire, que j'apparenterais à des niches d'innovation radicale : fermes urbaines, zones de cueillette, Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap), jardins partagés et autres activités associant tourisme et agriculture. Ces initiatives sont à leurs manières des leviers de transition et d'une reterritorialisation de la production alimentaire<sup>13</sup>.

À distance de nos agglomérations, on trouve aussi des expériences d'aménagement du même ordre, par les objectifs visés et la mobilisation des acteurs d'un territoire spécifique. Par exemple, dans le département de la Drôme, Biovallée est un projet d'aménagement qui réunit trois intercommunalités, représentant 97 communes et 57 000 habitants. À ses débuts, dans les années 1990, le projet portait principalement sur la question de l'eau et de la gestion de la rivière Drôme : sa dépollution pour que l'on puisse s'y baigner. L'originalité de l'évolution du projet est que le changement de statut de la rivière a progressivement contribué à transformer le regard des habitants sur leur territoire et ses ressources. Comme l'explique Philippe Méjean (2014), c'est à partir de cette dynamique qu'est née, dans les années 2000, l'ambition d'élargir le champ du lien homme/nature à tous les aspects de la vie quotidienne et de son habitat : agriculture mais aussi logement, énergie, transports, déchets, emploi, formation, services, etc. Biovallée est aujourd'hui une instance qui œuvre dans un autre registre politique et administratif que celui déjà en place. Chacun peut y contribuer (collectivités, associations, entreprises, citoyens) quels que soient ses pratiques actuelles, ses moyens, sa taille<sup>14</sup>.

---

C'est dans la formulation de telles instances et dans la conduite de pratiques de projet de ce type que se dessine à mon sens ce que j'appellerais une « transition urbanistique » : le passage vers d'autres pratiques d'aménagement que celles fondées sur des problématiques dites urbaines (densité, mixité, mobilité, etc.). Le cinquième ouvrage de cette collection, fruit d'une collaboration avec le Parc naturel régional du Livradois-Forez, a constitué une étape forte de cette opération critique, par la conceptualisation de la notion d'ingénierie territoriale (Lardon et Pernet, 2015). L'interdisciplinarité des savoirs dans l'appréhension des problèmes en question et la formulation de nouveaux modes d'action – l'apport du paysage et des outils de la médiation notamment – y occupent une place clef.

S'agissant des parcs naturels régionaux (PNR) et au-delà du cas du Livradois-Forez, c'est l'ensemble de ces instances (aujourd'hui représentatives de 15 % du territoire national et de plus de 8 % de la population française) qui, à mon sens, constituent aujourd'hui la plus vaste niche d'innovation radicale, par la capacité qu'elles ont de construire des formes d'équité territoriale d'échelle locale et régionale en matière d'aménagement. La longue collaboration

---

13 Pierre Donadieu, dans son ouvrage *Campagnes urbaines* (1998), a très bien montré qu'autour de cette diversification et de ce rapprochement géographique de la production agricole se joue une nouvelle alliance possible entre le rural et l'urbain.

14 Biovallée propose des outils de coopération, comme des programmes de financement : la marque, l'observatoire, un site Internet, une charte. Le protocole signé avec la région Rhône-Alpes a permis de soutenir 192 projets entre 2009 et 2014. Un premier bilan du programme a été fait à l'occasion de la demande d'évolution de la maquette financière en mai 2013. Le bilan de fin de programme est pour sa part accessible à cette adresse <http://biovallee.fr/bilan-gpra-biovallee.html>.



que les enseignants du réseau ERPS entretiennent avec ces territoires nous a permis d'en être les témoins. Et d'une certaine manière d'en être aussi les acteurs par la conduite d'ateliers de projet hors les murs.

En effet, une des vocations des actions d'aménagement conduites par ces instances est de fonder de nouveaux liens (économiques, sociaux, culturels) entre une population et un territoire, mais aussi de développer les liens d'interaction avec d'autres territoires, y compris avec les agglomérations qui leur sont proches. Ce n'est donc pas un « retour » à une forme d'autodéveloppement qui est visé, ni la construction d'un espace rural idéalisé, avec des limites géographiques marquant une frontière avec un espace dit urbain<sup>15</sup>. C'est au contraire la projection d'un espace de vie que l'on pourrait qualifier de « postrural », selon la formule développée par Nacima Baron et Romain Lajarge (2015, p. 195).

La formule est bienvenue, car elle permet de désigner et d'explorer les pratiques humaines actuelles qui œuvrent à la construction de cette nouvelle « strate spatiale », chevillée à la fois dans une histoire séculaire et dans le fait métropolitain. De plus, elle renvoie à notre postulat de recherche sur la longue durée du couple rural/urbain : à imaginer son nouveau récit dans les décennies à venir. À ce niveau, elle permet de construire une nouvelle question de recherche, capitale à nos yeux : celle visant à identifier ce que pourrait être demain, dans une logique de transition écologique et d'équité territoriale, les leviers d'autres modes d'urbanisation : une forme d'« altermétropolisation ». Le défi est devant nous.

## Bibliographie

ARNOULT, Paul, BONERANDI, Emmanuelle, GILLETTE, Chantal, « Rural/urbain », dans Stebe, Jean-Marc et Marchal, Hervé, *Traité sur la ville*, Paris, PUF, 2009, p. 91-53.

AUDET, René, « Pour une sociologie de la transition écologique », *Cahiers de la recherche sociologique*, n° 58, 2015a, p. 5-13.

AUDET, René, « Le champ des *sustainability transitions* : origines, analyses et pratiques de recherche », *Cahiers de la recherche sociologique*, n° 58, 2015b, p. 73-93.

AZAM, Geneviève, *Osons rester humain. Les impasses de la toute-puissance*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2015, 222 p.

BARON, Nacima et LAJARGE, Romain, *Les Parcs naturels régionaux. Des territoires en expériences*, Versailles, Éditions Quae, 2015, 244 p.

BUICK, Jennifer et DUSSON, Xavier, « Introduction », dans *Cahiers thématique*, n° 11, *Agriculture métropolitaine/Métropole agricole*, Lille et Charenton-le-Pont, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2011, p. 9-13

DONADIEU, Pierre, *Campagnes urbaines*, Arles, Actes Sud, 1998.

GIACCHE, Giulia, « L'expérience des parcs agricoles en Italie et en Espagne : vers un outil de projet et de gouvernance de l'agriculture en zone périurbaine », *Géocarrefour*, vol. 89, n° 1-2, 2014, p. 21-30.

---

15 À cet égard, le terme « parc » pour désigner ces instances tendrait à véhiculer une image contraire à cette réalité.

GODELIER, Maurice, « L'analyse des processus de transition », *Social Science Information*, vol. 26, n° 2, 1987, p. 265-283.

GROSJEAN, Bénédicte, « L'urbanisme « *bottom-up* », l'immersion du concepteur et l'émergence du projet », dans GUILLOT, Xavier (dir.), *Ville, Territoire, Paysage. Vers un nouveau cycle de pensée du projet*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2016, p. 148-155.

GUILLOT, Xavier (dir.), *Espace rural et projet spatial*, vol. 1, *Réflexions introductives, stratégies pédagogiques*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne/École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne », 2010, 240 p.

GUILLOT, Xavier (dir.), *Espace rural et projet spatial*, vol. 2, *Vers un nouveau pacte ville-campagne ?*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne/École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne », 2011, 240 p.

GUILLOT, Xavier (dir.), *Espace rural et projet spatial*, vol. 3, *Du terrain à la recherche : objets et stratégies*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne/École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne », 2012, 272 p.

GUILLOT, Xavier (dir.), *Ville, Territoire, Paysage. Vers un nouveau cycle de pensée du projet*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2016, 342 p.

GUILLOY, Christophe, *La France périphérique. Comment on a sacrifié les classes populaires*, Paris, Flammarion, 2014.

HAMEL, Jacques et SFIA, Mohammed, « Sur la transition », *Sociologie et Sociétés*, vol. 22, n° 1, 1990, p. 5-14.

KRAUSZ, Nicolas, LACOURT, Isabelle et MARIANI, Maurizio, *La Ville qui mange. Pour une gouvernance urbaine de notre alimentation*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, 2013, 285 p.

LARDON, Sylvie et PERNET, Alexis (dir.), *Espace rural et projet spatial*, vol. 5, *Explorer le territoire par le projet. L'ingénierie territoriale à l'épreuve des pratiques de conception*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne/École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne », 2015, 280 p.

LE ROY LADURIE, Emmanuel, « Civilisation rurale », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 20 juin 2016, URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/civilisation-rurale>.

MADEC, Philippe, « Quelle équité en métropole diffuse ? », conférence donnée au Métaphone d'Oignies, le 4 février 2014, pour le Bassin minier dans le cadre des débats de l'Eurométropole

franco-belge (Lille-Kortrijk- Tournai), consulté le 10 juillet 2016, URL : [www.philippemadec.eu/telecharger-quelle-equite-en-metropole-diffuse.pdf](http://www.philippemadec.eu/telecharger-quelle-equite-en-metropole-diffuse.pdf)

MAGNAGHI, Alberto, *La Biorégion urbaine, petit traité sur le territoire bien commun*, Paris, Eterotopia, 2014, 174 p.

MEJEAN, Philippe, BOUVIER, Jean-Marc, JOUVE, Didier, « Biovallée, une stratégie de transitions énergétique et agro-écologique en lien avec le paysage » dans les actes du colloque « Paysages de l'après-pétrole. Solutions paysagères pour territoires en transition », 20 novembre 2014, p. 27-33.

MORA, Olivier (dir.), « Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030 », rapport du groupe de travail « Nouvelles ruralités », Inra, juillet 2008, 84 p.

PERRIER-CORNET (dir.), Philippe, *Repenser les campagnes*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube-Datar, 2002, 279 p.

POLI, Daniela, « La dimension locale dans le projet du parc agricole de la Toscane centrale », dans *Espace rural et projet spatial*, vol. 3, *Du terrain à la recherche : objets et stratégies*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne/École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne », 2012, p. 42-59.

RAWLS, John, *Théorie de la justice* (1971), traduit par Catherine Audard, Paris, Éditions du Seuil, 1987.

RENARD, Jean, *Les Mutations des campagnes. Paysages et structures agraires dans le monde*, Paris, Armand Colin, 2002.

VANIER, Martin, « Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique », *Revue de géographie alpine*, t. 88, n° 1, 2000, p. 105-113.

VERSTEEGH, Pieter et MEERES, Sophia (dir.), *Alter-rurality, Exploring representations and « repeasantations »*, Fribourg, Arena, 2015.